

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 1989

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le sept avril à vingt une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. SAUDUBRAY - BAROUSSE - ALBA - PAZ Adjoint - FLOUS - PUEYO - GONZALEZ - BOURDEL - SICAIRE - ORLIAC - ROULERA - MIAT - DANOVARO - SENTENAC - SAVE - BRUNA - LAFUSTE - VILLO - ROZES - DAYRE - ZAOUI.

Absent excusé : M. POLAK.

Monsieur POUSSON déclare que M. POLAK a dû s'absenter en raison de l'état de santé de son épouse et souhaite un prompt rétablissement à Mme POLAK.

M. POUSSON désigne Mme BOURDEL secrétaire de séance et celle-ci donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Mars 1989.

M. SAUDUBRAY tient à préciser que lors de son intervention durant la séance du 24 mars 1989 au cours de laquelle ont été élus le Maire et les adjoints, il a bien affirmé que le vote des Montréjeaulais était un "vote politique". Cette annotation figurera sur le registre des délibérations.

M. le Maire informe l'assemblée que les délégations octroyées par lui-même aux Adjointes seront les suivantes :

- M. SAUDUBRAY : FINANCES - PERSONNEL - ECOLES.
- M. BAROUSSE : ADMINISTRATION GENERALE - TRAVAUX - POS - URBANISME.
- M. ALBA : JEUNESSE ET SPORTS - RELATIONS AVEC LES SOCIETES LOCALES - FETES.
- M. PAZ : ARTISANAT - INDUSTRIALISATION - EMPLOI.

## FORMATION DES COMMISSIONS

### COMMISSION DES FINANCES

Président : M. SAUDUBRAY  
Vice Présidente : Mme ROULERA  
Membres : MM. POLAK  
PUEYO  
ALBA  
BAROUSSE  
BOURDEL  
SICAIRE  
DANOVARO

### COMMISSION ENSEIGNEMENT

Président : P. SAUDUBRAY  
Vice-Président : M. DANOVARO  
Membres : MM. SENTENAC  
VILLO  
FLOUS  
LAFUSTE  
PAZ  
ROZES

### COMMISSION D'ADJUDICATION

Président : M. POUSSON  
Membres : MM. SAUDUBRAY  
BAROUSSE  
ALBA  
PAZ  
GLEYZES Receveur Municipal.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président : M. BAROUSSE  
Vice Président : M. VILLO  
Membres : MM. PUEYO  
BOURDEL  
SAVE  
ROULERA  
SICAIRE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMISSION DES TRAVAUX

Président : M. BAROUSSE  
 Vice Présidents : MM. GONZALEZ - MIAT  
 Membres : MM. ORLIAC  
           DANOVARO  
           DAYRE  
           PAZ  
           VILLO  
           BRUNA  
           ZAOUI

(principalement délégués au Pool Routier : MIAT - Electrification : GONZALEZ)

### COMMISSION URBANISME & POS

Président : M. BAROUSSE  
 Vice Président : M. SICAIRE  
 Membres : MM. SAVE  
           MIAT  
           ORLIAC  
           GONZALEZ  
           PUEYO  
           PAZ

### COMMISSION JEUNESSE, CULTURE, SPORTS RELATIONS AVEC LES SOCIETES

Président : M. ALBA  
 Vice Présidents : Mme SENTENAC M. ROZES  
 Membres : MM. FLOUS  
           LAFUSTE  
           GONZALEZ  
           BOURDEL  
           MIAT

### COMMISSION ECONOMIQUE, INDUSTRIALISATION EMPLOI

Président : M. PAZ  
 Vice Président : M. MIAT  
 Membres : MM. DANOVARO  
           ROZES  
           LAFUSTE  
           BOURDEL  
           SAVE  
           GONZALEZ

### COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : Mlle FLOUS  
 Vice Président : M. LAFUSTE  
 Membres : MM. DANOVARO  
           MIAT  
           DAYRE  
           ALBA  
           PUEYO

### COMMISSION AGRICOLE, FOIRES ET MARCHES

Président : M. SAVE  
 Vice Président : M. ORLIAC  
 Membres : MM. FLOUS  
           LAFUSTE  
           VILLO  
           SICAIRE

### COMMISSION DU TOURISME - PLAN D'EAU OFFICE DU TOURISME

Président : M. POUSSON  
 Vice Président : M. PUEYO  
 Membres : MM. MIAT  
           ORLIAC  
           DANOVARO  
           ALBA  
           SICAIRE  
           ROZES  
           SENTENAC

### COMMISSION SOCIALE

Président : M. SICAIRE  
 Vice Président : M. PUEYO  
 .../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission sociale (suite)

Membres : MM. SAVE  
FLOUS  
DAYRE  
DANOVARO  
SENTENAC

### COMMISSION RELATIONS AVEC LES FRANCAIS MUSULMANS

Président : M. ZAOUI  
Vice Président : M. DANOVARO  
Membres : MM. GONZALEZ  
FLOUS  
VILLO

### COMMISSION D'INFORMATION

Président : M. ALBA  
Membres : MM. SAVE  
ROZES  
DANOVARO  
VILLO  
FLOUS

### C.C.A.S. - FOYER LOGEMENT

Président : M. POUSSON  
Vice Président : M. SAUDUBRAY  
Membres : MM. SICAIRE  
ROULERA  
VILLO

### DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES DIVERS SYNDICATS DONT LA COMMUNE EST ADHERENTE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les Assemblées Municipales nouvellement élues doivent procéder à la désignation des nouveaux délégués aux Syndicats intercommunaux dont elles font partie.

Ont été nommés après délibération :

auprès du S.I.V.U. (Neste Nistos) :

M. POUSSON Président.  
M. ALBA Vice Président  
MMes BOURDEL et SECTENAC Membres  
M. LAFUSTE suppléant

auprès du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

M. POUSSON  
M. GONZALEZ  
M. VILLO suppléant.

auprès du S.I.V.O.M.

M. POUSSON titulaire  
M. BAROUSSE titulaire  
M. MIAT suppléant  
M. SAVE suppléant

auprès du SYNDICAT DES EAUX DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES

M. POUSSON titulaire  
M. BAROUSSE titulaire  
M. PUEYO suppléant  
M. DANOVARO suppléant

auprès de l'U.S.T.

M. POUSSON  
M. ALBA

### DELEGUES REVISION LISTES ELECTORALES

- listes électorales politiques : MM. MIAT - PUEYO

- liste électorale Chambre des Métiers : M. le Maire ou son Adjoint  
Chef d'Entreprise : M. GALLART Paul  
Compagnon : M. COVA.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMISSION DES IMPOTS

M. le Maire cite ensuite la liste des huit titulaires proposés pour la Commission des Impôts : MM. SAVE Jean - ORLIAC René - DANOVARO Norbert - BAROUSSE Edouard - SAUDUBRAY André - PUEYO Raymond - COUMET Marcelle - PESA Gilbert.

M. POUSSON propose à l'assemblée municipale de désigner huit suppléants à la Commission des Impôts. Ces suppléants pourraient être les suivants : MM. DARPHIN Jean DELPHIN Jackie ANTICHAN Michel LASSERRE Henri (propriétaire résidant à l'extérieur de la commune) LAFUSTE Gérard SEILHAN Jean Charles (deux postes restant à désigner).

M. VILLO pense que la candidature de M. SEILLAN pourrait être retenue afin que celui-ci soit intégré dans la commission "CCAS - FOYER LOGEMENTS" puisqu'un certain nombre de personnes non membres du Conseil Municipal doivent faire partie de cette commission.

M. le Maire répond à M. VILLO que des correspondances ont été envoyées aux associations familiales et d'handicapés afin qu'ils proposent un de leur membre résidant à Montréjeau. Dans l'attente de ces réponses, il ne peut être fait de nouvelle désignation. Il faut signaler également que la plupart des membres participant à cette commission et désignés par le Préfet sur proposition de la Commune, pour une durée de 4 ans, n'ont pas encore achevé leur mandat.

### M. POUSSON

Nous avons pris possession de la Mairie depuis une dizaine de jours et nous avons constaté que plusieurs arrêtés de nomination du personnel communal ou de licenciement ont été pris après le 12 mars, et donc de manière illégale. Monsieur le Sous-Préfet a été reçu, sur sa demande, par moi-même et celui-ci m'a affirmé que ces arrêtés avaient un caractère illégal et devaient être suspendus, faute de quoi il serait dans l'obligation de les déférer au Tribunal Administratif. Tous les arrêtés de licenciement d'une dizaine de Sapeurs Pompiers sont nuls et non avenue. Le Maire, à l'issue de l'élection, conserve ses pouvoirs de police détenus comme représentant de l'Etat ainsi que ses pouvoirs en matière d'état civil, mais ses pouvoirs détenus comme autorité municipale sont révolus. M. le Sous Préfet va transmettre un courrier plus complet précisant de quelle manière la situation devra être régularisée. A l'avenir, les règles habituelles en matière de législation et de règlement seront toujours respectées. Nous seront d'ailleurs toujours prêts à avoir une discussion avec les personnels communaux.

Je dois également attirer l'attention de notre assemblée sur le Foyer Logements qui accueille cinq pensionnaires et dans lequel travaillent six employés. Ce foyer logements ne pourra fonctionner normalement que si le nombre de pensionnaires s'élève à cinquante.

### M. SAUDUBRAY

Je signale aux personnes présentes ce soir que notre équipe avait durant la campagne électorale publié un tract dit financier et les chiffres repris sur ce document, loin d'être fantaisistes émanaient de la Chambre Régionale des Comptes. Je dois également préciser que nous avons constaté que l'ancien Maire et la plupart de ses adjoints étaient peu au courant des affaires financières de la commune et seul un d'entre eux, M. MAILLOT, connaissant les difficultés de trésorerie de notre ville. Le passif de l'ancienne municipalité est très lourd puisque 3 500 000 F de factures restent à régler.

A la date du 6 mars la trésorerie était de 580 000 F et 600 000 F devaient être encaissés au titre des douzièmes versés par l'Etat et des Impôts. Il faut toutefois signaler que durant le mois d'avril 400 000 F seront prélevés au titre des salaires et 200 000 F au titre des emprunts.

M. le Percepteur nous a informés qu'une somme de 333 000 F représentant les restes à réaliser était disponible, mais en réalité il faudra prélever sur ces fonds 228 000 F de factures (ne faisant pas partie de 3 500 000 F en instance). La somme de 107 000 F devra également être prélevée pour assurer certaines dépenses de fonctionnement. En résumé, le fonds de roulement, à l'heure actuelle, est inexistant. La dette fiscale de la commune pour l'année 1989 au titre de l'annuité d'emprunt est d'un montant de 2 910 000 F (environ) et en augmentation de plus de 15 % par rapport à l'année 1988.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La masse globale d'emprunts réalisés au cours de l'année 1988 s'élève à 5 720 000 F, et le fonds de roulement du budget du Foyer-Logements est de 220 000 F environ. L'ancienne municipalité avait d'ailleurs sollicité un emprunt de 1 000 000 F auprès de l'ABTPL au taux de 3 %, ce qui lui paraissait l'unique solution pour assurer le fonctionnement du Foyer Logements. Cette commission, au sein de l'ABTPL doit se réunir le 21 avril, et nous espérons que celle-ci, dont M. JORDA est membre, accordera le prêt sollicité. Nous devons informer la population que la masse salariale de la commune est de 4 400 000 F et que les taux d'imposition devront être augmentés si l'on veut faire face à la seule hausse de la dette fiscale (15 % de plus par rapport à 1988). La seule solution qui se présente à notre assemblée est de compresser au maximum le budget de fonctionnement et de recourir à des avances de prêt en trésorerie que peuvent consentir la Caisse des Dépôts ou le Crédit Agricole.

Je dois également vous informer que l'ancienne municipalité avait décidé au cours des derniers mois le lancement de nombreux programmes de travaux dont l'inscription budgétaire n'avait pas été faite. Nous serons dans l'obligation de réaliser ces inscriptions sur le B.P. 1989. Certains programmes apparaissent un peu fantaisistes comme une étude de marché prévue pour l'aménagement de l'Hôtel de Lassus dont le coût serait de 180 000 F. Un état des lieux sera publié afin que les Montréjeaulais connaissent la situation financière de notre commune à notre arrivée, et comprennent les raisons qui nous pousseront à augmenter les taux d'imposition, sans réaliser de nouveaux programmes.

### M. POUSSON

Une politique de rigueur devra être mise en place et tous les moyens seront recherchés pour obtenir l'équilibre financier.

### DEPARTEMENTALISATION DU CORPS DE SAPEURS-POMPIERS

M. le Maire expose :

La ville de MONTREJEAU est actuellement la seule commune du Département disposant d'un Centre de Secours qui n'a pas encore choisi la Départementalisation de son Corps de Sapeurs Pompiers.

Il apparaît indispensable que notre assemblée municipale retienne cette solution qui serait favorable à notre collectivité et à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers volontaires de notre ville.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de demander à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la départementalisation du Corps de Sapeurs-Pompiers volontaires de MONTREJEAU.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette affaire.

### REGLEMENT DES HEURES DE TRAVAIL EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL DURANT LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 12 ET 19 MARS 1989

M. le Maire expose :

Plusieurs employés ont réalisé durant les élections municipales des 12 et 19 Mars 1989 des heures de travail supplémentaires et notre assemblée municipale doit se prononcer sur le règlement de celles-ci selon la répartition suivante :

- M. BENAZET Henri (indemnité dont le montant maximum est fixé par arrêté ministériel (IM 382) du 5 janvier 1987 à 832,33 F par tour se scrutin) :	832,33 x 2 =	1 664,66 F
- Mme CORREGE Yvonne (IM 329) 22 h + 2 h après minuit	1764,62 + 192,52 =	1 957,14 F
- Mlle CIADOUS Micheline (IM 349) 22 h + 2 h après minuit	1872,20 + 204,24 =	2 076,44 F
- Mlle FABRE Véronique (IM 240) 22 h + 2 h après minuit	1287,22 + 140,44 =	1 427,66 F
- M. CANUT Jean Pierre (IM 247) 22 h + 2 h après minuit	1325,06 + 144,56 =	1 469,62 F
- Mme CABAILH Ginette (IM 264) 22 h + 2 h après minuit	1415,92 + 154,48 =	1 570,40 F
M. ESCAT Alain (IM 297) 22 h + 2 h après minuit	1593,02 + 173,80 =	1 766,82 F

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mlle LADERE Catherine (IM 220) 14 h + 2 h après minuit : 751,10 + 128,76 =	879,86 F
- Mlle TENT Jocelyne (IM 220) 14 h + 2 h après minuit : 751,10 + 128,27 =	879,86 F
TOTAL GENERAL.....	13 692,46 F

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de régler aux employés mentionnés sur la liste précitée la somme globale de 13 692,46 F pour les travaux effectués au cours des élections municipales des 12 et 19 mars 1989.

- DONNE tout pouvoir au Maire pour faire réaliser les mandatements par les services comptables.

### MODIFICATION DU CADRE DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire expose :

M. le Sous Préfet de St Gaudens a adressé un courrier en date du 1er Mars 1989 concernant la nomination de M. LANNES Serge au grade d'agent technique. M. LANNES possède un diplôme permettant l'accès au grade précité mais n'a pas satisfait aux conditions exigées en matière de concours.

Il est donc nécessaire, conformément aux directives de la Sous Préfecture et du Centre de Gestion de nommer M. LANNES au poste d'aide agent technique et de modifier le cadre du personnel communal en créant un poste d'aide agent technique à compter du 1er avril 1989.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le cadre du personnel communal et de créer un poste d'aide agent technique à compter du 1er avril 1989.

M. POUSSON informe l'assemblée municipale que notre collectivité, dans certains secteurs notamment administratif, connaît un important problème de sureffectifs. Ces problèmes de sureffectifs ne facilitent pas au niveau de la trésorerie la constitution d'un fonds de roulement qui serait indispensable pour une bonne gestion de notre ville.

### DECHARGE CONTROLEE DE CLARAC ET PROBLEME POLLUTION DES EAUX

M. GONZALEZ : "Certaines tracts ont paru sur la presse relatifs à la pollution du puits de Villeneuve de Rivière par la décharge à ordures de Clarac située à proximité de ce puits".

M. POUSSON : "L'alimentation de l'eau par le Syndicat des Eaux se fait à partir de Saint Néré et le puits de Villeneuve n'assurerait, en cas de forte sécheresse que 1 % environ de la production totale assurée par le SEBC. Mais il est impossible que ce puits soit pollué car la décharge contrôlée de Clarac fonctionne de manière tout à fait rationnelle. Le creusement au niveau de la décharge n'est pas effectué à - 4 m de la nappe phréatique, et une couche d'argile de 50 cm est déposée au fond des excavations avant que soient entreposées les ordures ménagères qui sont ensuite compactées par couche successive. Des analyses sont effectuées régulièrement par le Laboratoire Départemental des Eaux et aucun problème de pollution n'a vu le jour à l'heure actuelle. Les Montréjeaulais n'auront pas à connaître de problème de pollution dans les prochaines années puisque alimentés par les sources de la Barousse. En plaine, l'augmentation des nitrates dans les eaux peut poser des problèmes dans l'avenir. Le développement de ces nitrates est causé par l'emploi de plus en plus important des engrais par les agriculteurs. Il s'agit là d'un problème au niveau de l'agriculture mondiale, et non d'un problème local. Toutefois le taux actuel de nitrate est bien inférieur aux normes admises en la matière sur le réseau de la Barousse.

Ces tracts concernant la pollution des nappes phréatiques par la décharge sont de nature politique, et ne reposent pas sur des examens scientifiques sérieux.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il apparaît que le changement de municipalité à St Gaudens et la décision de la nouvelle assemblée de faire adhérer la commune au SEBC a entre autre causé certaines rancoeurs et plusieurs responsables politiques se sont associé à un mouvement écologique pour mettre en cause les responsables du SEBC et du SIVOM.

En matière de traitement des ordures ménagères, la solution de la "décharge contrôlée" paraît actuellement la moins onéreuse et la plus rationnelle.

Les usines d'incinération installées dans diverses communes ont fermé en raison des coûts d'exploitation trop élevés, ainsi que de la pollution engendrée par le dégagement des fumées. Le système du "compostage" des ordures a été également abandonné en raison des problèmes de distribution du compost".

M. SAUDUBRAY : "Je suis, dans cette affaire, absolument solidaire du Président du SEBC et du SIVOM, et je m'élève contre la diffusion des tracts diffamatoires à l'égard de ces deux syndicats".

M. POUSSON informe l'assemblée municipale que l'ensemble des délégués des 167 communes adhérentes au SEBC a décidé de porter plainte auprès du Tribunal en raison des attaques violentes lancées contre le Syndicat.

M. POUSSON adopte la même position que M. SAUDUBRAY et apporte son soutien entier au Président du SIVOM et du SEBC.

M. SAUDUBRAY : "Une usine de mise en bouteilles de l'eau de la Barousse est prévue à FERRERE, et toute cette campagne de presse peut porter tort au projet".

M. GONZALEZ : "Je tiens à préciser que je suis satisfait, à titre personnel des services du SIVOM et du SEBC mais il est nécessaire de se préoccuper des problèmes de réserve d'eau et de pollution dès maintenant, afin de préserver l'avenir".

M. SAUDUBRAY renouvelle fermement son soutien intégral au Président du SIVOM et du SEBC dans cette affaire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de démontrer son soutien total au responsable de ces Syndicats en adoptant une position commune.

Le Conseil Municipal se déclare entièrement solidaire du Président du SEBC et du SIVOM, et le soutient dans sa décision de porter plainte auprès du Tribunal pour actions diffamatoires entreprises à l'égard de ces Syndicats.

Mme ROULERA et M. GONZALEZ s'abstiennent au cours de ce vote.

### REALISATION DE FILMS PROMOTIONNELS SUR LA VILLE DE MONTREJEAU ET SON FESTIVAL DE FOLKLORE

M. le Maire expose :

Deux films ont été réalisés sur la commune de MONTREJEAU et son festival international de folklore. 80 cassettes du film vidéo tourné sur la ville et 40 cassettes du film réalisé durant le festival de folklore peuvent être vendues par notre collectivité au prix de 150 F l'unité.

Il est donc nécessaire de créer une régie municipale et de désigner un régisseur pour l'encaissement des recettes.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la création d'une régie municipale pour la vente des cassettes concernant les films tournés sur le festival de folklore et la ville de Montréjeau.

DECIDE de vendre ces cassettes au prix de 150 F l'unité.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mettre en place la régie municipale et nommer les régisseurs nécessaires.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSTITUTION D'UN GROUPE SOCIALISTE DU CONSEIL MUNICIPAL D'UNION DE LA GAUCHE

M. VILLO informe l'assemblée de la constitution "d'un groupe socialiste du Conseil Municipal d'Union de la Gauche" et souhaite que cette déclaration figure sur le registre de délibérations.

"Après les élections des 12 et 19 mars 1989, les élus dont les noms suivent

Christine BOURDEL - Norbert DANOVARO - Gérard LAFUSTE - René ORLIAC - André PAZ - Raymond PUEYO - Jean VILLO,

ont décidé de se constituer en groupe structuré ayant pour appellation "Groupe Socialiste du Conseil Municipal d'Union de la Gauche".

Le rapporteur de ce groupe sera Jean VILLO.

M. VILLO tient à préciser que cette décision n'est pas prise pour contrarier le contrat moral passé entre les Conseillers. Gérer les affaires de la ville dans l'Union et pour le bien de nos concitoyens est notre ambition, notre statut de "politiques" nous implique cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente minutes.